



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Presta »

Lors de la dernière réunion de la commission de branche avant les congés d'été, a été réalisé un bilan de la négociation en cours sur la révision de la grille de classification.

Pour rappel, il y a presque deux ans, la branche a décidé de moderniser sa grille de classification pour une meilleure prise en compte de l'évolution des métiers qui composent nos professions.

Pour un certain nombre d'organisations syndicales, dont la CGT, cette refonte devait permettre une amélioration de la prise en compte des nouvelles compétences et de l'évolution des tâches qui sont demandées aux salarié-es et donc au final une meilleure reconnaissance de leur travail.

Un an après le lancement de nos travaux, nous ne pouvons que constater que ceux-ci ne répondent pas vraiment à nos attentes :

- Non prise en compte des niveaux de diplômes et/ou des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) dans les critères classants, qui, pour nous, sont les seuls éléments non subjectifs d'interprétation et donc garantissant une égalité de traitement entre les femmes et les hommes (qui est l'un des buts affichés de cette nouvelle grille) ;
- Non intégration des responsabilités en matière de sécurité des biens et des personnes, notamment pour les salarié.es non managers ;
- Absence de prise en considération les compétences émotionnelles pourtant essentielles dans nos secteurs ;
- Refus de fixer les emplois repère comme une référence minimale, dont les employeurs en enlevant une « compétence » dans la fiche de poste, pourra vous placer à un degré inférieur à celui préconisé pour cet emploi repère. Bien entendu, il y a de fortes probabilités, comme cela se fait aujourd'hui, que votre poste comporte des tâches supplémentaires sans pour autant réévaluer votre coefficient ;
- Etc.

Conséquence de tout cela, la pesée des emplois (qui détermine à terme la rémunération minimale) sous-évalue les différents emplois testés, et donc

leur futur positionnement sur la grille de classification. Mais n'est-ce pas ce que veut le patronat ?

Un patronat qui :

- A refusé de débattre sur le projet de grille conçue par l'intersyndicale,
- A accepté la création d'un 8^e degré de critère classant pour mieux renforcer la partie haute de ceux-ci au détriment des premiers degrés et donc majoritairement des employé-es,
- A écarté la possibilité d'une harmonisation intersectorielle pour des emplois similaires (superviseur & chef de hôtesse, etc.),
- Etc.

Si nous souhaitons pas voir signer un accord régressif, il est important que toutes et tous nous nous mobilisions en faisant remonter votre mécontentement à vos représentant-es syndicaux/ales et notamment celles et ceux de la CFDT qui est l'organisation majoritaire au sein de la branche, et qui, lors de la dernière réunion sur le sujet, a indiqué que son but était que les nouveaux critères classants soient iso grille. Donc que cela ne modifie pas le positionnement des emplois sur la grille de salaires ! Nous aurions perdu 1 an de négociation pour revenir à notre point de départ ! Cela n'est pas acceptable !

Unissons-nous pour faire émerger un nouveau projet de classification !

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- | | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|--|
| ☐ Employé | ☐ Technicien | ☐ Agent de maîtrise |
| ☐ Cadre | ☐ Ingénieur | |

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.